

## **DELIBERATION DD2022\_104**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	64
Votants	78
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du  
Grand Périgueux le 23 septembre 2022

**LE 29 septembre 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire sous la présidence de  
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LE BOURG DE NOTRE DAME DE SANILHAC ET LA ZONE D'ACTIVITÉS CRÉ@VALLÉE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. COLBAC, M. LARENAUDIE, M. REYNET, Mme LANDON

#### **POUVOIR(S) :**

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA  
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. FOUCHIER  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. DUCENE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme FAVARD  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme MOULHARAT donne pouvoir à M. SERRE

**RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LE BOURG DE NOTRE-DAME DE SANILHAC ET LA ZONE D'ACTIVITÉS CRÉ@VALLÉE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération en date du 06 mai 2021, le conseil communautaire du Grand Périgueux a acté la réalisation d'une piste cyclable entre le bourg de Notre-Dame-de-Sanilhac et la Zone d'Activités Cré@vallée décomposé de la manière suivante :

- Un tronçon de 846.00 mètres dans la zone d'activités à la charge du Grand Périgueux
- Un tronçon de 1 164.00 mètres hors de la zone d'activités à la charge de la Commune de Sanilhac.

**Qu'**au regard de l'homogénéité du projet entre la commune et le Grand Périgueux, les parties ont réalisés une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin de réaliser cette opération de manière globale.

**Qu'**à cet effet, il a été réalisé une **répartition prévisionnelle** qu'il convient d'actualiser :

	Pris en charge par le Grand Périgueux (€ HT)	Pris en charge par la commune (€ HT)	TOTAL (€ HT)
<b>Etudes</b>	7 750.00 €	11 750.00 €	19 500.00 €
<b>Travaux (avec prise en compte de l'avenant 1)</b>	135 380.80 €	229 474.83 €	364 855.63 €
<b>TOTAL</b>	143 130.80 €	241 224.83 €	384 355.63 €

**Qu'**au regard de l'avancée de l'opération et de l'actualisation des montants prévisionnels, il convient d'actualiser le **plan de financement prévisionnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux** comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	€ HT	Financier	Montant subvention
Études	7 750.00 €	Etat - DSIL 2022 <i>Uniquement pour les travaux</i>	38 738.00 €
Travaux	135 380.80 €		
Divers	5 000.00 €	<b>Autofinancement</b>	<b>109 392,80 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>148 130.80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>148 130.80 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

Envoyé en préfecture le 19/10/2022  
Reçu en préfecture le 19/10/2022  
Publié le  
ID : 024-200040392-20220929-DD2022\_104-DE

- Décide de **valider le nouveau plan de financement prévisionnel** pour cette opération ;
- **Autorise le Président a engager toutes les démarches administratives** nécessaires notamment celles liées au financement de l'opération.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 19/10/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 19/10/2022	Périgueux, le 19/10/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

